



Juin 2007

Éléments méthodologiques

VALEUR SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES RÉCIFS CORALLIENS DU PACIFIQUE INSULAIRE

Auteurs:
G. David
J.B. Herrenschmidt
E. Mirault
A.Thomassin



CONCLUSION DU RAPPORT

A l'heure actuelle 10 % des récifs de la planète sont irrémédiablement dégradés, 30 % sont menacés à court et moyen terme (Wilkinson, 1998). Du fait d'une mauvaise adéquation entre leur argumentation, axée sur la biodiversité et la richesse écologique de ces milieux, et la rationalité des décideurs, les scientifiques n'ont guère réussi à enrayer ces processus de dégradation. Attribuer une valeur monétaire au récif permet d'intégrer l'écologie dans la sphère économique et de s'adresser aux décideurs dans un langage qu'ils comprennent. C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés méthodologiques et les connaissances insuffisantes en ce qui concerne le fonctionnement de ce milieu, il convient de dépasser les seules évaluations contingentes pour tendre vers l'estimation de la valeur totale du milieu, addition des valeurs d'usage, d'option, d'existence et de legs du récif. La difficulté majeure réside dans l'estimation de la valeur d'usage, qui doit intégrer l'ensemble des usages dont ce milieu est l'objet. Seul un effort multidisciplinaire associant étroitement biologistes marins et socio-économistes permettra d'aboutir. Considérer les récifs à la fois comme un patrimoine et un capital naturel en constitue une étape importante.

La définition la plus communément reprise du patrimoine naturel dans la littérature francophone est celle de J.L. Weber (1986, p. 39) qui englobe notamment «...les systèmes écologiques où les espèces se reproduisent y compris le support physique de ces systèmes ». Les récifs, qui concentrent plus d'un quart de la biodiversité marine (Moberg and Rönnback, 2003) et qui jouent un rôle essentiel dans le piégeage du carbone planétaire constituent indubitablement un patrimoine naturel. Mais cette lecture naturaliste du patrimoine naturel ne suffit pas. Une lecture culturelle est également souhaitable. Le patrimoine sera d'autant mieux préservé que ses usagers l'auront intégré à leur territoire. Une lecture économique l'est tout autant. C'est elle qui va permettre de comprendre que la préservation du milieu naturel et le développement ne sont pas des termes antagonistes. Le patrimoine « naturel » est alors assimilé à un ensemble de biens qui, appartenant à l'écosphère, présentent un caractère collectif. Le patrimoine naturel échappe donc à la propriété privée et dispense ses services simultanément de façon indivisible pour tous (Comolet, 1994). Cette notion de services est le trait d'union entre la notion de patrimoine naturel et celle de capital naturel. Ainsi, le récif est-il à la fois un espace récréatif pour le tourisme, le support de géosymboles pour les sociétés maritimes, une source d'inspiration de leurs contes et mythes, une protection des côtes contre l'érosion, un support physique et biologique pour a) l'aquaculture de poissons en cage, de coquillages nacrés, d'algues, b) une large partie de la biodiversité marine tropicale, c) un lieu de nourriture et de reproduction pour nombre d'espèces côtières fréquentant par intermittence le milieu récifal. D'autre part, ce capital récif génère en permanence des intérêts sous la forme de flux de matière vivante (algues, larves, poissons), de matière minérale (sable, bloc de corail) et d'information (images). Sa valeur monétaire corres-

pondra alors à la valeur de l'ensemble des services assurés, auxquels s'ajoute la somme des intérêts servis pendant 30 ans, temps de renouvellement d'une génération humaine.

Si le récif en tant que patrimoine, assure des services analogues à ceux du capital Récif, peut-on confondre les notions de capital naturel et de patrimoine naturel ? En toute logique, la réponse est négative. La différence fondamentale entre ces deux notions tient au mode de gestion et au caractère transmissible du patrimoine. Comme l'écrit A. Comolet (1994, p.30), «[...] le patrimoine est ce que nos ancêtres nous laissent en héritage. C'est également ce que nous transmettons de cet héritage à notre descendance. Le patrimoine crée de fait une solidarité entre les générations successives et doit par conséquent être géré dans la perspective de sa transmission aux générations futures et de sa reproduction». Cette gestion met l'accent sur la transmission intégrale d'un stock d'opportunités et aussi sur une faculté de créer de nouvelles opportunités alors que la gestion d'un capital a pour seul objectif d'accroître ce dernier ou de générer des intérêts maxima.

Toutefois, si les notions de capital naturel et de patrimoine naturel sont distinctes, toutes deux peuvent s'appliquer à un même objet géographique ; c'est le cas des récifs qui sont à la fois un patrimoine naturel et un capital naturel. De fait, estimer la valeur socio-économique de ce patrimoine naturel revient à estimer la valeur socio-économique du capital Récif. Cette double nature permet d'assigner à la gestion de ce milieu naturel un objectif clair, quelque soit le pas de temps considéré : le maintien du capital et la production constante d'intérêts maxima, sans que les capacités de renouvellement du milieu, ni celle des ressources qu'il abrite n'en soient altérées. Pour assurer une offre de services économiques de qualité, le patrimoine et le capital naturel que sont les récifs nécessitent d'être préservés de toute dégradation importante. Mais toute intervention humaine n'est pas à proscrire, loin de là. Ainsi les populations de poissons présenteront-elles une plus grande abondance intra-spécifique dans le contexte d'une pêche raisonnée qu'en l'absence de toute activité halieutique, la maturité des écosystèmes s'accompagnant d'une moindre productivité (Frontier et al., 2004). Présentée sous cet angle économique, la préservation du patrimoine-capital récifal n'est en aucun cas antagoniste du développement. Bien au contraire, elle s'inscrit dans la philosophie générale du développement durable visant à une utilisation maximale et pérenne du potentiel productif de la nature.

La version complète de ce rapport (48 p.) est téléchargeable sur le site web du programme CRISP :

www.crisponline.net